



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

**DATE DE
CONVOCACTION**

1^{er} avril 2022

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 23

**OBJET
BUDGET PRIMITIF 2022 –
COMMUNAL**

Pour : 19
Contre : 4
Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUDET, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie-Solange GRILLOT, Stéphanie MARTINS VIANA, Rodolphe WELSCH, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Fleurine BOCQUILLON
Julien CAYZAC
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOME
Laure CHENU

donne pouvoir à :

Françoise BOUSSAT
Ariel SHEPS
Marie-Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphane LE PECULIER

Était (ent) absent (es) :

Sylvain PASTORELLO, Laurent PERTHUIS, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPOUX

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU le débat budgétaire organisé le 16 février 2022, en application de la loi du 6 février 1992,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances du 6 avril 2022
AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

ADOpte le Budget Primitif (compte principal) de l’exercice 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 327 431,13 €	4 327 431,13 €
INVESTISSEMENT	6 377 194,05 €	6 377 194,05 €
TOTAL	10 704 625,18 €	10 704 625,18 €

PRÉCISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d’investissement sont intégrés au budget 2022.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire.
Mariannick MORVAN

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

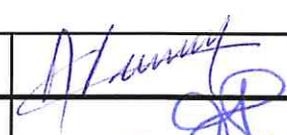
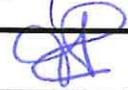
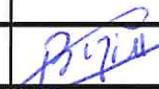
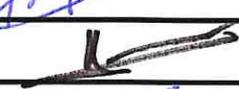
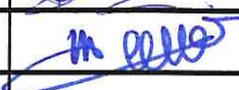
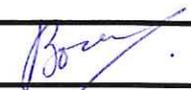
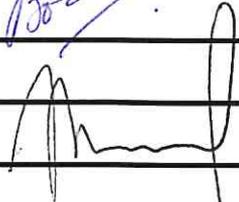
Pour : 19
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/2022

Présenté par Le Le Maire (1),
 A La Ferté-Alais, le 07/04/2022
 Le Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (?) réunie en session Ordinaire
 A La Ferté-Alais,
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain SOUEDET	
Alexa PELAGE	
Annick BAZIN	
Ariel SHEPS	
Christine DAVOINE	
Claire HERLIN	
Fleurine BOCQUILLON	
Françoise BOUSSAT	
Ghislaine LESAGE	
Guy-Charles HUMBERT	
Hervé FRANEL	
Jacqueline GALEAZZI	
José AZEVEDO	
Julien CAYZAC	
Laure CHENU	
Laurent PERTHUIS	
Léa PHALLIPOUX	
Maria PYRKA	
Mariannick MORVAN	
Marie-Solange GRILLOT	
Philippe VON ROSSOME	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Rodolphe WELSCH	
Stéphane LE PECULIER	
Stéphane RAYNAL	
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX	
Stéphanie MARTINS-VIANA	
Sylvain PASTORELLO	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Ferté-Alais, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

